

Décision Générale colonial

Décision n° 934 du 23 juillet 1953

n° 934

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 23 juillet 1953
Numéro JO n° 10 du 01/08/1953	Date du numéro 1 août 1953

TEXTE INTÉGRAL

M. Farah Areh, planton auxiliaire 6e échelon à salaire journalier, en service à l'Information, est admis à salaire mensuel, pour compter du 1er juillet 1953.